



ADRIQ
ACCOMPAGNER • RASSEMBLER • TRANSFORMER



FEUILLET ÉLECTORAL

Recommandations de l'ADRIQ en marge d'octobre 2026

QUI NOUS SOMMES

Créée en 1978, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) est un organisme québécois à but non lucratif qui a un rôle central dans l'écosystème québécois de l'innovation et pour mission de **stimuler l'innovation afin d'accroître la compétitivité du Québec**

+ DE 46

ans d'histoire

et de représentation pour promouvoir et stimuler la recherche et l'innovation au Québec

LA VOIX QUI UNIT

**tous les acteurs
de l'innovation**
du concept
à la commercialisation

RÉSEAU DE + DE 8 000

personnes actives
directement ou indirectement dans
des projets de recherche et
d'innovation au Québec

*Une force de développement, de déploiement et de diffusion de programmes
d'accompagnement en innovation pour les PME du Québec :*

+ DE 1 500

personnes par année

qui participent à près d'une
quinzaine d'activités virtuelles et
présentielles organisées
par l'ADRIQ dans le but de

+ DE 45

experts-conseils

en innovation accrédités par
l'ADRIQ

+ DE 4 300

entreprises

accompagnées
au cours des 12 dernières années

Qui sont nos membres?

**Composition des
membres de l'ADRIQ**

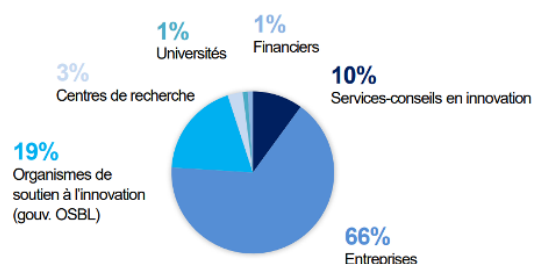


**Les membres de l'ADRIQ
couvrent l'ensemble du
cycle de l'innovation :**

- + Entreprises innovantes et start-ups
- + Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), centres de recherche appliquée et technologique, regroupements sectoriels et consortium de recherche industrielle (RSRI)
- + Universités, collèges et organismes de valorisation de la recherche publique
- + Incubateurs, accélérateurs et organismes de soutien en innovation
- + Organisations en innovation sociale
- + Sociétés et fonds de financement
- + Services-conseils en innovation

Qui est notre réseau?

**Composition du réseau de l'ADRIQ, formé de plus de 8 000
acteurs de l'écosystème**



L'INNOVATION : UN CHOIX DE PROSPÉRITÉ POUR LE QUÉBEC

Le Québec possède tous les ingrédients pour être l'une des économies les plus innovantes en Amérique du Nord :

- Des universités de calibre mondial
- Des centres de recherches reconnus
- Une expertise de pointe en intelligence artificielle
- Un réseau entrepreneurial dynamique

Pourtant, notre retard en matière d'innovation, de productivité et d'adoption technologique freine notre capacité à créer de la richesse, à financer nos services publics et à relever certains défis de société.

À l'heure où la concurrence internationale s'intensifie, où les chaînes de valeur se redéfinissent et où les défis de sociétés se complexifient, l'innovation ne doit plus être considérée comme un secteur d'activité, mais comme un projet socio-économique national.

C'est l'occasion pour le prochain gouvernement du Québec de faire de l'innovation un pilier de son projet de société afin de bâtir un Québec plus prospère, plus productif, plus compétitif et mieux outillé pour relever les défis de sociétés des prochaines décennies.

LES ENJEUX DE LA PROSPÉRITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DU QUÉBEC

Le Québec accuse toujours un retard important en matière de productivité, d'investissement privé, de recherche et développement et d'adoption technologique. Cette situation est particulièrement préoccupante chez les PME, qui représentent l'épine dorsale de notre économie et génèrent plus de 50% de la richesse créée au Québec.

Une productivité qui demeure sous son potentiel

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, le Québec demeure moins productif que plusieurs économies comparables.

- En 2024, chaque heure travaillée au Québec générerait en moyenne 27 % moins de richesse que la moyenne de l'OCDE, soit environ 22 \$ CA de moins par heure travaillée.
- Au début des années 1980, cet écart était inférieur à 3 \$ par heure travaillée¹.

Un déficit d'investissement qui freine la croissance

Les entreprises québécoises investissent moins que leurs concurrentes dans les actifs qui stimulent la productivité et la création de valeur, notamment les technologies, la machinerie, les équipements et la propriété intellectuelle.

- Au début des années 2000, les investissements des entreprises québécoises étaient déjà inférieurs d'environ 9 500 \$ CA par emploi à la moyenne de l'OCDE et représentaient 40 % de moins que ceux des principales économies occidentales.
- En 2022, cet écart atteignait 11 455 \$ CA par emploi.²

Un recul préoccupant de l'effort de R&D

Alors que l'innovation est devenue un facteur déterminant de la prospérité des nations, les investissements privés en recherche et développement sont en recul au Québec.

- Selon le Budget 2025-2026, le Québec se situe désormais sous la moyenne de l'OCDE et derrière l'Ontario en matière de dépenses privées en R-D, alors qu'il les surpassait largement en 2014.
- De plus, selon la Grande Enquête 2026 du Conseil de l'Innovation du Québec³, seulement 45 % des entreprises innovantes québécoises réalisent des activités de R-D, comparativement à 64 % en Ontario et à 75 % en Colombie-Britannique.

¹ [PRODUCTIVITÉ ET PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC édition 2026](#), Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers HEC Montréal

² [PRODUCTIVITÉ ET PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC édition 2026](#), Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers HEC Montréal

³ [GRANDE ENQUÊTE SUR L'INNOVATION EN ENTREPRISE 2026](#), Conseil de l'innovation du Québec, 27 mars 2026.

Une culture de l'innovation qui s'essouffle

L'innovation perd du terrain chez les entreprises québécoises. Selon la Grande Enquête 2026 du Conseil de l'Innovation du Québec⁴ :

- La proportion d'entreprises ayant réalisé un projet d'innovation est passée de 69 % à 55 % depuis 2024. Parmi celles qui n'innovent pas, 49 % estiment simplement ne pas en avoir besoin.
- Seulement 39 % des entreprises prévoient innover au cours des trois prochaines années, contre 46 % en Colombie-Britannique et 44 % en Alberta, tandis que 26 % n'envisagent aucune démarche en ce sens.
- Seulement 16 % des entreprises québécoises possèdent une culture d'innovation mature, alors que 49 % présentent une culture d'innovation inexistante, la proportion la plus élevée parmi les provinces comparées.

Une adoption technologique encore trop lente

Malgré son leadership mondial en intelligence artificielle et la qualité de son écosystème de recherche, le Québec peine encore à transformer cette expertise en gains concrets de productivité au sein de ses entreprises.

- Seuls 36 % des entreprises québécoises adoptent de nouvelles technologies dans leurs projets, comparativement à 43 % à 47 % dans les autres provinces canadiennes.
- Le contraste est particulièrement marqué en intelligence artificielle : alors que le Québec figure parmi les principaux pôles mondiaux de recherche dans ce domaine, seulement 46 % des entreprises québécoises utilisent l'IA dans leurs activités, contre 57 % en Colombie-Britannique.
- Cette situation s'explique notamment par un déficit de maturité numérique : en 2025, 51 % des entreprises manufacturières affichaient un niveau de maturité numérique faible (40 %) ou très faible (11 %), et seulement 40 % disposaient d'un plan structuré de transformation numérique⁵.

CE QUI EST EN JEU :

Le défi de l'innovation dépasse largement le cadre économique. Il touche directement la capacité du Québec à créer davantage de richesse, à accroître le pouvoir d'achat des citoyens, à soutenir la croissance de ses entreprises, à relever d'importants enjeux de société et à financer durablement les services publics sur lesquels repose notre qualité de vie.

⁴ [GRANDE ENQUÊTE SUR L'INNOVATION EN ENTREPRISE 2026](#). Conseil de l'innovation du Québec. 27 mars 2026.

⁵ [GRANDE ENQUÊTE SUR L'INNOVATION EN ENTREPRISE 2026](#). Conseil de l'innovation du Québec. 27 mars 2026.

LES OBSTACLES À LEVER POUR LIBÉRER LE POTENTIEL D'INNOVATION DU QUÉBEC

Des PME qui veulent innover, mais un parcours qui demeure trop complexe

Malgré leur dynamisme, plusieurs PME se heurtent encore à des freins qui ralentissent leurs projets d'innovation et compliquent la transformation de nouvelles idées en valeur économique :

- **Accès limité et dispersion des ressources** : La multiplicité des programmes et des intervenants rend le parcours d'accompagnement et de financement difficile à naviguer pour plusieurs PME.
- **Contraintes financières** : Les ressources limitées des PME les amènent souvent à privilégier les impératifs de court terme au détriment des investissements nécessaires à leur croissance et à leur innovation.
- **Niveau de maturité numérique inégal** : Plusieurs PME accusent un retard numérique marqué en raison de ressources financières et humaines limitées, et faute d'accompagnement stratégique.
- **Manque de culture à l'innovation et de structuration interne** : De nombreuses PME ne disposent pas de processus formels pour gérer l'innovation, commercialiser leurs avancées ou réduire les risques de développement (par ex. : le dérisquage par étapes).
- **Difficultés à commercialiser** : L'accès aux marchés demeure un défi pour plusieurs PME, notamment en raison de processus d'approvisionnement public complexes qui limitent le déploiement et la croissance des innovations développées au Québec.

Un écosystème d'accompagnement à renforcer pour soutenir la croissance des PME dans toutes les régions

Le Québec peut compter sur un réseau d'organisations et de professionnels engagés qui accompagnent quotidiennement les entrepreneurs dans leurs projets de croissance, de transformation et d'innovation.

L'ADRIQ souligne notamment la contribution du Conseil de l'innovation du Québec, dont les initiatives visant à améliorer le référencement des entreprises et à renforcer les compétences des conseillers contribuent à simplifier le parcours des PME.

Toutefois, alors que la productivité et la compétitivité des entreprises sont au cœur des défis économiques du Québec, certains obstacles⁶ continuent de limiter la capacité de l'écosystème à répondre pleinement aux besoins des entrepreneurs :

- Une disparité régionale dans l'accès aux services d'accompagnement et dans les expertises de 2^e ligne en innovation, limitant l'accès équitable aux ressources;
- Un fardeau réglementaire et une reddition de comptes trop rigide, nuisant à l'agilité des organismes offrant des services publics ou parapublics en développement économique;
- Une pénurie de conseillers économiques qualifiés dans certaines MRC, d'où l'importance de renforcer les compétences par des formats d'apprentissage accélérés;
- Une difficulté d'atteindre un niveau de 3^e ligne spécialisée en innovation;
- Une difficulté de conjuguer les rôles d'animation, de mobilisation, de référencement et de transferts des connaissances avec celui d'un véritable accompagnement spécialisé de 3^e ligne;
- Des besoins prioritaires en région : accompagnement en innovation (27%), en commercialisation (25%), en entrepreneuriat (20%) et en transformation numérique (19%).



⁶ Étude d'impact et recensement des bonnes pratiques en accompagnement et financement offerts aux petites et moyennes entreprises en région. Gouvernement du Québec. 26 septembre 2025.

CINQ PRIORITÉS POUR RENFORCER LA PROSPÉRITÉ AU QUÉBEC

Afin d'accroître la capacité d'innovation et la productivité du Québec, l'ADRIQ propose 12 mesures regroupées autour de cinq priorités.

PRIORITÉ 1

Soutenir la recherche publique et accélérer sa valorisation

- 01** Investir dans l'avancement des connaissances
 - Soutenir la recherche publique, la relève scientifique et l'entrepreneuriat technologique.
 - Assurer un financement adéquat du Fonds de recherche du Québec.
- 02** Accroître les synergies entre la recherche publique et le milieu des affaires
 - Démystifier la recherche publique auprès des entreprises et faciliter la compréhension des besoins industriels et les mises en relation;
 - Accroître la formation et la sensibilisation à la propriété intellectuelle au sein des universités, des réseaux d'innovation et de l'écosystème entrepreneurial;
 - Simplifier et standardiser les contrats, par le recours à des approches « Fast-Track » et à des guichets uniques, afin de centraliser la gestion de la PI au sein d'un même pôle de recherche.
 - Reconnaître dans la déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI), les droits d'utilisation sous licence de propriété intellectuelle issue de la recherche publique québécoise comme actif de PI admissible.

PRIORITÉ 2

Renforcer la maturité numérique et la culture d'innovation des PME

- 03** Faire du numérique un levier de compétitivité
 - Poursuivre et bonifier l'Offensive de transformation numérique en misant sur un accompagnement spécialisé adapté au niveau de maturité des PME.
- 04** Renforcer la capacité d'innovation des PME
 - Soutenir financièrement la réalisation de diagnostics de maturité de culture d'innovation auprès des PME et un accompagnement spécialisé permettant de l'améliorer.
 - Favoriser l'adoption des normes ISO 56000 en management de l'innovation.
 - Bonifier les programmes visant à promouvoir la culture d'innovation et à soutenir le l'intégration et le développement des compétences en innovation.

PRIORITÉ 3

Accélérer la pré-commercialisation et la commercialisation des innovations québécoises

- 05** Renforcer le soutien à la recherche appliquée
- Rehausser et stabiliser le financement des CCTT.
 - Soutenir davantage les regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI).
-
- 06** Faire de la propriété intellectuelle un moteur de croissance
- Rendre l'accompagnement en propriété intellectuelle par des experts reconnus plus accessible aux PME en formalisant une approche de proximité.
 - Conditionner l'accès à certaines aides gouvernementales à la commercialisation à la réalisation préalable d'un diagnostic en propriété intellectuelle.
-
- 07** Optimiser le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)
- Supprimer le seuil d'exclusion de 50 000\$ pour les PME, afin de mieux refléter leur réalité opérationnelle;
 - Ajuster l'application du taux bonifié du CRIC afin que le taux de 30 % soit de nouveau appliqué sur les premiers 3 M\$ de dépenses admissibles pour les PME;
 - Reconnaître certains services spécialisés d'appui à l'innovation (ex. études de faisabilité techniques, homologation, conformité, évaluation du potentiel commercial) comme dépenses admissibles;
 - Inclure les frais de licence liés à la propriété intellectuelle issue de la recherche publique québécoise parmi les dépenses de R&D admissibles.
 - Améliorer la clarté et la prévisibilité et d'admissibilité du CRIC, notamment en clarifiant les méthodes d'analyse de Revenu Québec utilisées pour déterminer l'admissibilité des dépenses de précommercialisation;
 - Mettre en place un cahier de bord des projets de R-D, permettant de faciliter la compréhension et le suivi des critères d'admissibilité.
 - Reconnaître explicitement le recours à des experts-conseils accrédités en innovation et en crédits d'impôt RS&DE comme une bonne pratique et permettre l'inclusion des honoraires spécialisés comme dépenses admissibles.
-
- 08** Faire des marchés publics un levier d'innovation
- Accroître l'accès des PME innovantes aux marchés publics;
 - Reconnaître l'approvisionnement public comme un moteur de commercialisation des innovations québécoises.
-
- 09** Transformer le Québec en laboratoire d'adoption de technologies québécoises.
- Miser sur des incitatifs financiers et soutenir le mouvement « J'adopte le Québec Tech » afin d'encourager les grandes entreprises à adopter davantage de technologies développées au Québec et à collaborer avec de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel.
-

PRIORITÉ 4

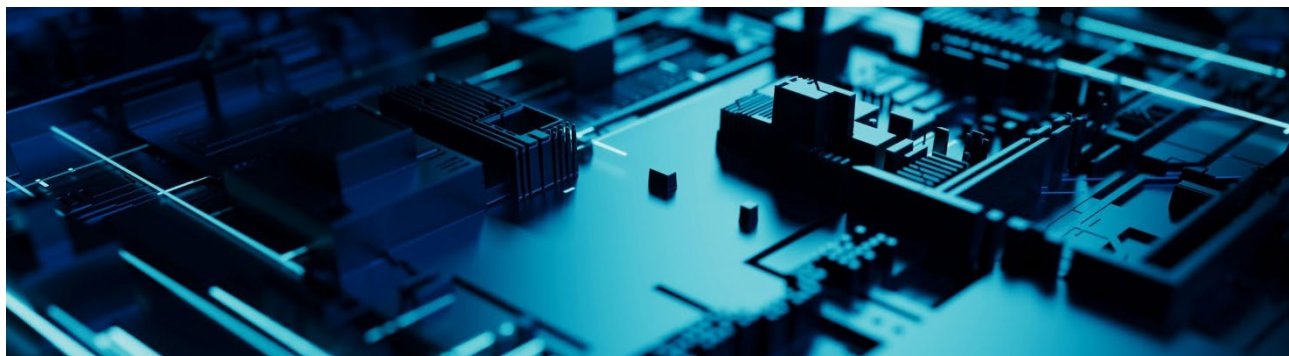
Simplifier le parcours des PME

- 10** Alléger le fardeau réglementaire et administratif des PME
- Simplifier les programmes, les processus et les exigences de reddition de comptes.
-
- 11** Consolider l'écosystème régional d'accompagnement des PME
- Éviter la création de nouvelles structures de première ligne destinées aux entrepreneurs et aux PME
 - Renforcer le réseau régional Accès PME Québec et les Espaces PME innovation, notamment par une hausse de leur financement;
 - Favoriser la coordination des acteurs et le référencement des entreprises;
 - Déployer des outils numériques simplifiant l'accès aux programmes;
 - Offrir un accès accru à des expertises spécialisées en innovation partout au Québec en mettant à la disposition des points de services régionaux d'Accès PME Québec et des Espaces PME innovation, des enveloppes budgétaires permettant l'octroi à des PME, selon des critères prédéfinis, des banques d'heures d'accompagnement par des experts-conseils spécialisés en innovation.
-

PRIORITÉ 5

Accroître le soutien à l'innovation sociale

- 12** Accroître le soutien à l'innovation social
- Intégrer structurellement l'innovation sociale dans l'ensemble des programmes existants;
 - Établir des zones d'expérimentation pour soutenir des initiatives intersectorielles réunissant les innovateurs sociaux;
 - Développer une infrastructure commune de mesure d'impact, en investissant dans des outils et des méthodologies partagées;
 - Soutenir le développement d'une communauté d'experts-conseils en innovation sociale;
 - Reconnaître son potentiel pour relever les grands défis du Québec.
-



POURQUOI AGIR MAINTENANT?

Plusieurs transformations majeures convergent actuellement, tel que:

- le vieillissement de la population réduit la disponibilité de la main-d'œuvre;
- les tensions commerciales avec les États-Unis accentuent la nécessité de diversifier nos marchés;
- l'intelligence artificielle transforme rapidement les modèles d'affaires;
- la transition énergétique ouvre la porte à de nouvelles chaînes de valeur industrielles.

L'innovation représente ici le principal levier permettant au Québec de maintenir sa compétitivité, sa productivité et son niveau de vie ainsi que pour répondre collectivement à des enjeux complexes de sociétés.

CONCLUSION

Le véritable défi du Québec n'est pas de générer davantage de découvertes scientifiques, mais de convertir plus rapidement son savoir-faire en gains de productivité, en entreprises de classe mondiale et en bénéfices concrets pour la population.

Le prochain gouvernement possède les leviers nécessaires pour faire de l'innovation un pilier de la prospérité collective.

Les choix qui seront faits au cours du prochain mandat détermineront si le Québec demeure un créateur de richesse ou s'il devient progressivement un utilisateur des innovations développées ailleurs.

ADRIQ
ACCOMPAGNER • RASSEMBLER • TRANSFORMER